



## **La Cour de la CEDEAO rend un arrêt important sur la responsabilité de la police en Sierra Leone**

**Freetown, le 28 février 2024** : AdvocAid et *Institute for Human Rights and Development in Africa* (IHRDA) saluent l'arrêt rendu par la Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans l'affaire « Mohamed Morlu c. République de Sierra Leone », établit que la Sierra Leone est responsable de la violation de plusieurs droits de M. Morlu en vertu de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, du Pacte International sur les Droits Civils et Politiques, et de la Convention contre la Torture, et demande à la Sierra Leone de verser une indemnisation monétaire au requérant. Ce jugement représente une victoire impressionnante dans la lutte pour la redevabilité de la police en Sierra Leone et établit un précédent important pour la Sierra Leone sur ce que constitue la torture par les forces de l'ordre lors des manifestations.

L'affaire a été introduite par M. Morlu avec l'appui d'AdvocAid et d'IHRDA en août 2022, alléguant que la République de la Sierra Leone avait violé ses droits à la sécurité de la personne et à ne pas être torturé, lorsque la police lui a tiré sur l'abdomen lors d'une manifestation pacifique des étudiants à Bo en mars 2017, et qu'elle avait également violé son droit à un recours suite au manquement de l'État de mener un enquête efficace et de poursuivre en justice les personnes responsables de la fusillade.

Le plaignant, M. Morlu, a fait part de ses impressions sur l'arrêt, en déclarant : « *Après 7 ans de vie avec les effets de ce douloureux incident sans que personne ne soit tenu pour responsable, je suis soulagé et reconnaissant de la décision de la Cour de la CEDEAO. Cette victoire donne l'espoir à d'autres victimes de brutalités policières que la justice est accessible* ».

Après le prononcé de l'arrêt de la Cour, Eleanor Thompson, l'avocate de M. Morlu, dit : « *Cette affaire ne visait pas seulement à réparer les préjudices causés à M. Morlu - elle visait aussi à rappeler à l'État ses obligations en vertu des nombreux traités relatifs aux droits de l'homme qu'il a ratifiés, tout en abordant les problèmes systémiques liés à l'utilisation de la force létale par les forces de l'ordre à l'encontre des citoyens exerçant pacifiquement leurs droits* ».

La directrice exécutive d'AdvocAid, Alison French, a également exprimé son appréciation de la décision de la Cour de la CEDEAO: « *Cet arrêt réaffirme le principe selon lequel personne n'est au-dessus de la loi, y compris les organismes chargés de l'application de la loi. Il envoie un message clair selon lequel la violence et la mauvaise conduite de la police ne seront pas tolérées, et l'État doit veiller à ce que ses agents respectent et protègent les droits de l'homme de tous les civils* ».

Pour sa part, la directrice exécutive d'IHRDA, Emilia Siwingwa, a aussi salué le jugement en disant : « *Il établit une norme progressiste en matière de maintien de l'ordre et les droits de l'homme, non seulement pour la Sierra Leone, mais aussi pour l'ensemble de la sous-région* ». Elle a également noté que « *le succès de ce jugement souligne le rôle important de la société civile en matière de la redevabilité des gouvernements et la sauvegarde des droits de l'homme* ».

AdvocAid et IHRDA restent engagés dans la défense des droits de tous les individus, en particulier ceux qui sont marginalisés ou vulnérables aux violations des droits de l'homme. Par le contentieux

stratégique et les efforts de plaider, ces organisations continuent à défendre la justice, l'égalité et la redevabilité en Sierra Leone et au-delà.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**Pour Advocaid :** Juliet Mamawa Kaikai | Responsable juridique

**Email :** [legal.manager@advocaidsl.org](mailto:legal.manager@advocaidsl.org)

**Pour IHRDA:** Djeugoue Brice Martial | Responsable de communication

**Email :** [bmdjeugoue@ihrda.org](mailto:bmdjeugoue@ihrda.org)

**À propos d'AdvocAid**

AdvocAid est une organisation féministe dirigée par des femmes pour des femmes. Nous sommes la seule organisation de défense des droits de l'homme en Sierra Leone qui fournit un accès holistique à la justice et un appui post-incarcération aux femmes et aux filles qui ont des démêlés avec la justice. Nous opérons dans huit villes de Sierra Leone à partir des bureaux établis à Freetown, Makeni, et Kenema. Notre équipe de juristes dévoués travaille avec les femmes en conflit avec la loi pour s'assurer qu'elles sont soutenues et représentées tout au long du procès judiciaire – commençant par les postes de police jusqu'aux tribunaux en passant par les centres correctionnels – tout en renforçant leur capacité juridique et leur apportant d'appui psychosocial même après leur libération. Ces interventions à court terme plaident pour une réforme du droit qui se concentre sur le changement du système qui piège de manière disproportionnée les femmes et les filles dans la pauvreté et les met en conflit avec le système judiciaire.

**À propos de l'IHRDA**

IHRDA est une organisation non-gouvernementale panafricaine créée en 1998 en Gambie. IHRDA œuvre à la promotion des droits de l'homme et du développement en Afrique et à l'amélioration de l'efficacité du système africain des droits de l'homme. IHRDA envisage un continent africain où tous ont accès à la justice à travers les mécanismes nationaux, africains et internationaux des droits de l'homme. Le travail d'IHRDA peut être résumé en trois mots : défendre, éduquer et informer. IHRDA s'engage dans le plaidoyer juridique à travers des contentieux stratégiques pro bono et possède une expérience considérable en matière de contentieux devant les mécanismes régionaux des droits de l'homme. Elle diversifie la portée de ses efforts pour garantir la mise en œuvre effective des décisions et des recommandations. IHRDA joue également un rôle de premier plan dans le développement des compétences des acteurs étatiques et non étatiques en ce qui concerne l'utilisation des instruments et mécanismes juridiques internationaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme et du développement en Afrique.